



Le jeudi 25 juin 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 juin 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoint au Maire, Mmes Isabelle D'HERBIGNY, Emmanuelle TRENTESAUX, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Laurine DELARGE-DENIS, Francine VANCAEYZEELE, M. Yves PAUL, Mmes Laura NAESSENS, Valérie ROBIN, M. Jérôme FISMAN, conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Micheline DEPOORTER-COEMAN (à Mme Camille BOURDON), Mme Noémie D'HALLUIN (à M. Pierre DELZENNE), M. Christian HERREMAN (à M. Yves PAUL)

N°26-3-28

Energie

Renouvellement

Adhésion au dispositif d'achat
groupé proposé par l'UGAP

Rapport de Mme Decarne,
Adjointe au Maire

Par délibération n°23-3-19 du 22 juin 2023, vous avez autorisé l'adhésion de la commune au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP. Les marchés publics subséquents relatifs à la fourniture, l'acheminement d'électricité et les services associés concernaient les points de livraison des bâtiments municipaux, des équipements municipaux et l'éclairage public. Ils arrivent à échéance le 31/12/2027.

Afin d'organiser la continuité de la fourniture d'électricité et de bénéficier des avantages liés à ce groupement d'achat, il est proposé de renouveler notre adhésion à ce dispositif. Il prendra la forme d'accords-cadres à marchés subséquents exécutés par les bénéficiaires du 1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2030 (3 ans) sans engagement au-delà. Il vous est proposé d'ajuster le nombre de sites concernés selon l'évolution du patrimoine municipal.

Cela étant exposé, il vous est demandé :

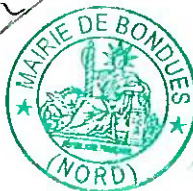
- d'autoriser l'adhésion de la commune au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en place par l'UGAP ;
- d'accepter les termes de la convention d'adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits spécifiques ouverts au budget.

Vote à l'unanimité

Travaux préparatoires
Commission Générale du 9 juin 2026

Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance